

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4905)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement maintient l'application du passe sanitaire aux grands magasins et centre commerciaux.